

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Messieurs Loury et Vargas qui souhaitent assister à cette réunion en tant que riverains de la parcelle « Ladurantie » à urbaniser. Monsieur Charrié rappelle qu'une fois la séance ouverte, les personnes extérieures au conseil ne pourront pas s'exprimer et donne donc la parole avant d'ouvrir la séance tout d'abord à Monsieur Loury et ensuite à Monsieur Vargas. Monsieur Charrié ouvre ensuite la séance du conseil municipal.

L'an deux mille seize, le 30 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Jacques CHARRIE, maire.

Date de la convocation : 25 mars 2016

Présents : Mmes et MM. Marie ALLIER, Touria BAROUX, Jean-Michel BILLOT, Nicolas BONNEAU, Philippe BRIDONNEAU, Sébastien CARRIERE, Jacques CHARRIE, Laurence DELETRE, Françoise FABIE, Jacques GAMBELIN, Patrice HAUG, Vivien LAGARDE, Dominique LOUZON et Myriam SALVY.

Pouvoirs : Jean-Louis ECHAVIDRE à Marie ALLIER

Patrice HAUG à Dominique LOUZON (à partir de 19h40)

Secrétaire de séance : Philippe BRIDONNEAU

Ordre du jour :

- **Approbation du compte-rendu du conseil du 10/02/16 et signature du feuillet de clôture,**
- **Vote du Compte Administratif 2015 de la commune et affectation du résultat,**
- **Approbation du compte de gestion 2015,**
- **Vote du taux des taxes locales 2016,**
- **Vote du budget primitif 2016,**
- **Convention assainissement : délibérations,**
- **Fond de concours Sicoval / assainissement,**
- **Lotissement Ladurantie : choix de l'aménagement du terrain,**
- **Questions diverses**

Approbation du compte-rendu du conseil du 10 février 2016

Le compte rendu du conseil du 10 février est approuvé à l'unanimité et le feuillet de clôture est signé par les membres du conseil présents.

En raison de la présence de public intéressé par le choix de l'aménagement du terrain Ladurantie, Monsieur Charrié propose de changer l'ordre du jour et de traiter ce point en premier.

Lotissement Ladurantie : choix de l'aménagement du terrain

Depuis plusieurs semaines voire quelques mois le conseil a avancé et proposé un aménagement de la parcelle Ladurantie.

Dans la semaine, Patrice HAUG a demandé s'il était possible de présenter lors du conseil une autre solution et Monsieur Charrié a répondu favorablement.

La parole est donc donnée à Monsieur Haug :

- Patrice Haug présente trois nouvelles propositions d'aménagement du terrain avec la raquette de retournement au centre du lotissement et non en limite de propriété, ce qui permet une autre distribution des lots. La proposition qui comporte 10 lots est écartée. Les deux autres aménagements sont présentés en détail.

Jacques Charrié rappelle qu'il a été demandé aux lotisseurs dans le cahier des charges initial de garder un lot d'environ 800 m² autour du hangar car le conseil n'a pas encore statué sur le devenir de ce lot.

- Jacques Gambelin présente le projet qui a été examiné à plusieurs reprises lors des permanences du mercredi au cours de l'année 2015 et début 2016.

Monsieur Charrié demande au conseil de se prononcer sur l'aménagement retenu : projet A (présenté par M. Haug) ou projet B (présenté par M. Gambelin) :

	Projet A	Projet B
Pour	4	9
Contre	9	4
Abstention	2	2

Après délibération, le conseil municipal décide par 9 voix pour, 2 abstentions et 4 voix contre de retenir le projet B.

Monsieur Charrié demande ensuite au conseil de se prononcer sur l'emplacement des deux parcelles d'accession à la propriété à prix abordable :

- soit sous la maison existante,
- soit côté hangar.

Une demande sera faite auprès des services concernés au niveau du règlement de lotissement afin de prévoir des logements en RDC seul.

Il rappelle également que s'il faut regarder l'aspect financier, le côté humain doit être pris en compte. En effet, les propriétaires de la maison existante préféreraient n'avoir qu'une parcelle située sous leur propriété afin de préserver leur vue.

Un conseiller demande s'il est possible de voter à bulletin secret, ce qui est accordé par le Maire.

Choix	Nombre de bulletins
Choix 1 : 1 seule parcelle sous la propriété existante	8
Choix 2 : les 2 parcelles sous la propriété existante	5
Blancs	2
Total	15

Après délibération, le conseil municipal décide d'implanter une seule parcelle sous la propriété existante, les deux parcelles seront implantées du côté du hangar selon le plan joint en annexe.

Compte administratif 2015 / commune et affectation du résultat

Les comptes de l'année 2015 sont présentés par Monsieur Jacques CHARRIE.

➔ **Compte administratif de la Commune 2015** : le total des dépenses de fonctionnement pour l'année 2015 s'élève à 187 168.32 € pour 227 020.21 € de recettes, soit un excédent de 39 851.89 € auquel il faut ajouter 20 000 € d'excédent reporté, soit un total de 59 851.89 €.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 100 781.96 € et les recettes à 63 173.70 € auquel il faut ajouter 499 720.15 € (dû au don Ladurantie) d'excédent reporté de l'exercice 2014, soit un excédent d'investissement de 462 111.89 €.

Après délibération, ce compte administratif est approuvé à l'unanimité, le Maire ne prenant pas part au vote, comme il est d'usage.

A 19h40, Monsieur Haug quitte la séance et donne pouvoir à Dominique Louzon.

Le résultat de l'exercice 2015 laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 59 851.89 € qui est affecté :

Pour 20 000.00 € à la section d'investissement

Pour 39 851.89 € à la section de fonctionnement

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité l'affectation des résultats de l'exercice 2015.

Approbation du Compte de Gestion 2015

Le compte de gestion présenté par le trésorier de Castanet pour l'année 2015 fait apparaître les mêmes résultats que le compte administratif de la commune.

Le conseil municipal, considérant la concordance des comptes de l'ordonnateur (comptes administratifs) et du comptable (comptes de gestion), approuve à l'unanimité le compte de gestion présenté.

Vote du taux des taxes locales 2016

Le maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition qui étaient en vigueur en 2015:

Taxe d'habitation : 11.27 % inchangé
Taxe foncière (bâti) : 5.02 % inchangé
Taxe foncière (non bâti) : 69.38 % inchangé

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité ces taux d'imposition.

Vote du budget 2016

Examen du budget général de la Commune :

Marie ALLIER présente le budget de la commune proposé pour l'année 2016. Elle rappelle que le budget se compose de deux parties : le budget fonctionnement et le budget investissement.

En fonctionnement :

Le budget de fonctionnement s'élève en 2016 à **262 145.89 €**.

Les prévisions de dépenses sont étudiées point par point.

Le budget de fonctionnement est équilibré grâce à l'affectation de 39 851.89 € provenant de l'excédent de fonctionnement du budget 2015.

Il faut noter cette année une forte augmentation du compte 73 921 qui correspond à des non recettes du Sicoval destinées à régler les factures du pool routier et du service d'instruction du droit des sols qui devient payant (instruction des autorisations d'urbanisme : permis de construire, déclarations préalables...)

Monsieur Charrié rappelle qu'après une baisse significative de la dotation de l'intercommunalité, les dotations de l'état, en diminution, ne sont pas encore connues.

En investissement :

Les recettes proviennent en grande partie de l'autofinancement (excédent de chaque année) mais aussi d'un emprunt de 150 000 € ainsi que du reste du produit de la vente de la maison Ladurantie (frais de l'aire de jeux).

Il est à noter cette année que le projet de futur lotissement Ladurantie nécessitera le vote d'un budget annexe. Il y a donc lieu de prévoir une recette d'investissement de 420 100 € au compte 024 (produit des cessions) qui correspond à la valeur du terrain du futur lotissement. Cette somme de 420 100 € sera imputée en dépenses dans le futur budget annexe. Il faudra imputer aussi les futures dépenses de réseaux et voirie estimées à 450 000 € environ. La vente des terrains, probablement en 2017, devra couvrir le total des dépenses du budget annexe.

Cette année, le budget investissement sera donc voté en suréquilibre, du fait de l'obligation de rentrer en recette 420 100 € qui ne correspond pas à une recette réelle tant que les terrains ne sont pas vendus. Aucune dépense correspondant à cette recette n'a donc été prévue dans le budget.

Le budget d'investissement s'élève donc à 947 927.47 € en recettes et à 527 827.47 € en dépenses.

Les subventions aux associations seront votées lors du prochain conseil car il manque encore des éléments.

Après délibération, le conseil municipal vote le budget 2016 à l'unanimité.

Convention assainissement : délibérations

Dans le cadre de l'extension du réseau d'assainissement, une convention doit être signée avec les propriétaires de la parcelle A 139 où vont passer les canalisations. Cette servitude sera exercée en contrepartie du paiement aux propriétaires d'une indemnité de 3 000 €.

Après délibération, le conseil municipal décide de signer une convention d'autorisation de travaux portant reconnaissance d'une servitude (réseau de collecte des eaux usées) avec les propriétaires de la parcelle A 139 en contrepartie du paiement d'une indemnité de 3 000 € et autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer tous actes afférents à ce dossier.

Le Sicoval ayant la compétence assainissement, la commune doit signer un mandat spécial avec le Sicoval concernant l'extension du réseau assainissement nécessaire au futur projet Ladurantie.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de signer la convention de mandat avec le Sicoval et autorise le Maire à signer tous actes afférents à ce dossier.

Fonds de concours Sicoval / assainissement

Monsieur Charrié explique qu'il y a lieu de se prononcer sur le versement au Sicoval d'un fonds de concours d'un montant maximum de 30 000 € qui va servir à financer le surcoût du réseau d'assainissement sur le domaine public.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le versement de ce fonds de concours de 30 000 € maximum au Sicoval et autorise le Maire à signer tout document relatif à ce fond de concours.

Questions diverses

- Philippe Bridonneau a signalé que l'abribus n'était pas propre. La personne en charge du nettoyage fera le nécessaire.
- Aménagement As Blancs : le conseil a discuté sur la nécessité de poser des panneaux clignotants pour le passage piétons (coût 2 x 3000 €) et devra se prononcer lors d'un prochain conseil. Le secteur routier du conseil départemental l'impose pour l'aménagement des quais de bus.
- Arrêt du bus scolaire « lotissement Les Terrasses de Rebigue » : un arbuste gêne la visibilité pour traverser. Monsieur Charrié prendra les dispositions pour faire enlever cet arbuste.
- Chemin de Rouzaud : l'état du chemin s'est dégradé. Les bas côtés sont affaissés à plusieurs endroits ce qui rend le croisement parfois difficile et la route dangereuse. D'autre part, les racines du pin situé au niveau de Rasclat ont déformé la chaussée. Monsieur Charrié note ces remarques et transmettra au département.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

La prochaine réunion aura lieu le mercredi 13 avril 2016 à 18h30.